

L'accord des adjectifs de couleur.

Lorsqu'un adjectif de couleur provient d'un nom (fruit, fleur, pierre ...) il est invariable.

Des foulards orange, des écharpes marron.

Exceptions : *rose, fauve, mauve, pourpre, écarlate* qui prennent un « s » au pluriel.

Un adjectif de couleur composé de deux mots est toujours invariable.

Une robe rose pâle – Des robes rose pâle.

Les autres adjectifs s'accordent en genre et en nombre avec le nom auquel ils se rapportent.

Une robe bleue – Des robes bleues.
